



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

**OBJET : CULTURE**

36) Cinéma Le Luxy  
Lycée Romain Rolland  
B/ Projet "Réalisation d'une comédie musicale" -  
Convention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20231030-DEL20231019\_36B-AI  
Date de télétransmission : 30/10/2023  
Date de réception préfecture : 30/10/2023

**ETAT DE PRESENCE POINT 36**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>28</b>
Absents représentés.....	<b>11</b>
Absents excusés.....	<b>9</b>
Absents non excusés.....	<b>1</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 36**

**PRÉSENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PÉCQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,  
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

**ABSENTS EXCUSÉS**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,  
M. FAVIER, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. MRAIDI, Conseiller municipal,  
Mme PETER, Conseillère municipale,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



**CULTURE**

36) Cinéma Le Luxy  
Lycée Romain Rolland  
B/ Projet "Réalisation d'une comédie musicale" - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1er janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe y afférent,

vu sa délibération du 13 avril 2023 adoptant le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour l'année 2023,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education nationale,

considérant que la classe à projet d'éducation artistique et culturelle du lycée Romain Rolland « Réalisation d'une comédie musicale » correspond à l'un des axes thématiques développés par la politique culturelle de la Ville,

considérant qu'il convient de conclure une convention financière avec le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2023/2024,

vu la convention, ci-annexée,

**DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 34 voix pour, 5 abstentions

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en œuvre de la classe à projet d'éducation artistique et culturelle « Réalisation d'une comédie musicale » pour l'année scolaire 2023/2024 et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tous les documents y afférent.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que le coût du projet (1 350 €) sera financé par le lycée Romain Rolland après avance de frais.

**ARTICLE 3 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

LE 30 OCT. 2023  
RECU EN PREFECTURE  
LE 30 OCT. 2023  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 30 OCT. 2023